



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

Séance du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 11 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	19

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame CARPENTIER, Monsieur TREFOUX, Madame LEBAILLY, Monsieur FORGAR, Monsieur HAMEL, Madame JOURDAN, Monsieur HAINCOURT, Madame LEGRANDOIS, Monsieur DECARSIN, Madame VANHEMS, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur OLLIVIER, Monsieur FLEURY, Madame CAVIER

Absents excusés : Madame LOUIS-PHILIPPE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame VILLARD a donné pouvoir à Madame LEGRANDOIS

Secrétaire de Séance : Madame CARPENTIER

**26-061 TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

Considérant la convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture, la préparation et la livraison de repas en liaison froide ;

Considérant l'offre jugée la mieux disante suite à la consultation lancée ;

Considérant l'avis de la commission scolaire du 9 juin 2026, que la commune porte seule l'augmentation du coût de cette prestation,

Il est donc proposé de maintenir les différents tarifs pour les élémentaires et les maternelles.

	<b>Tarifs 2025/2026</b>	<b>Tarifs 2026/2027</b>
Repas du midi	Par repas enfant maternelle : 5,35€	Par repas enfant maternelle : 5,35€
	Par repas enfant primaire : 5,45€	Par repas enfant primaire : 5,45€
	Accueil enfant ayant un Protocole d'Accueil Individuel (PAI) : 1,95€	Accueil enfant ayant un Protocole d'Accueil Individuel (PAI) : 1,95€

Le quotient familial s'appliquera sur ce nouveau tarif, ainsi que la cantine à 1€, le temps de la durée de ce dispositif.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

– **ADOpte** les tarifs relatifs à la restauration scolaire pour l'année 2026/2027.

Vote : POUR : 19

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

